Image not found or type unknown

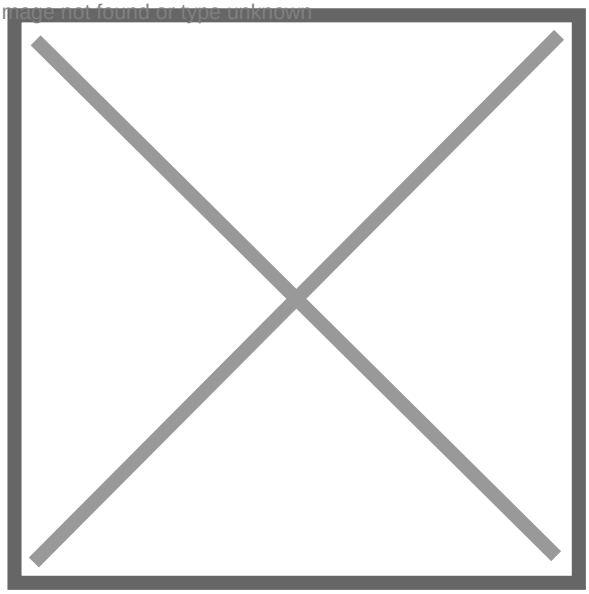

Retrait de permis pour alcoolémie

Par **jeanlyonnais_old**, le **18/09/2007** à **10:49**

Bonjour,

Je suis en suspension de permis administrative depuis 5mois et il m'en reste encore 1 mois à faire (en tous 6 mois de suspension administrative). Je me suis fait arrêter par la police après mettre garé et en dehors de mon véhicule. Ils m'ont invité à venir faire un test au commissariat qui était à cotée (en faite en face delà ou je me suis garé) et j'ai été contrôlé à 2 grammes dans le sang.
Je suis convoqué en vue d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité devant le procureur début novembre.
Mon casier judicaire et vierge et je ne suis pas un récidiviste.

Je souhaiterai savoir ce que je risque et ce que je pourrai faire pour minimiser la peine?

Merci de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **18/09/2007** à **23:00**

Bonjour.
Les peines varient en fonction des tribunaux, des juges..etc

qui plus est, la procédure du "plaider coupable" consiste généralement à donner une peine plus douce. Il est donc impossible pour moi de prédire quoi que ce soit.

A priori, peut être qu'une simple amende suffira.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés